



Convention d'hébergement d'un site web sur le serveur internet de l'académie de Rouen

A) Objet :

La présente convention a pour fonction de définir les règles et les usages que doivent respecter les groupes de travail et les établissements de l'académie de Rouen qui disposent d'un site hébergé sur le serveur académique <http://www.ac-rouen.fr>.

Cette convention est révisable sans préavis par le comité de rédaction du serveur académique. Elle n'a pas pour but d'être exhaustive en termes de lois ou de déontologie.

B) L'hébergeur

Le site est hébergé sur les machines du rectorat de l'académie de Rouen.

Les contenus et les hébergements sur le serveur de l'académie de Rouen sont validés par le comité de rédaction du serveur académique sur proposition de la Cellule Web. La Cellule Web est l'interlocuteur des responsables des sites web hébergés.

C) Contenu du site hébergé :

1 - Le site hébergé doit avoir pour objectif :

- ✓ de présenter le groupe de travail, l'école ou l'établissement : ses activités, ses productions, sa composition, ses caractéristiques, etc.
- ✓ être destiné à un usage pédagogique : documents multimédias, correspondance et échanges pédagogiques, blog, etc.
- ✓ de diffuser des informations liées au service public de l'éducation.

2 - Le site hébergé ne doit pas héberger lui-même les pages d'un autre organisme sans autorisation spécifique du comité de rédaction du serveur académique. A titre très exceptionnel, le recteur peut autoriser l'hébergement de certaines associations type loi de 1901.

3 - Les publications de type forum non modéré sont interdites.

4 - Les pages à caractère commercial ou publicitaire sont interdites.

5 - Le contenu du site doit respecter les lois en vigueur, notamment :

- ✓ Respect de la loi sur les informations nominatives.
- ✓ Respect du droit à l'image.
- ✓ Respect de la neutralité et de la laïcité de l'éducation nationale.
- ✓ Respect du droit d'auteur (sur tout document quel qu'en soit la nature et le support).
- ✓ Toute forme d'apologie du crime, du racisme, du négationnisme, ou des crimes de guerre est interdite.
- ✓ Toute forme de provocation et de haine raciale est interdite.
- ✓ Tous propos injurieux ou diffamatoires sont interdits.

D) L'information contenue sur le serveur de l'académie de Rouen est :

- ✓ Une vitrine de l'académie : A ce titre, le site doit contenir des informations fiables, propres à l'équipe ou à l'établissement et à ses composantes. Il faudra veiller à la bonne correction des contenus en particulier au bon usage de la langue française.
- ✓ Une vitrine vivante de l'académie : Les informations doivent être mises à jour régulièrement.

E) Responsabilités

Le directeur de l'école ou le chef d'établissement ou l'inspecteur (IA/IPR, IEN/ET, IEN premier degré) ou le

président de l'association est le directeur de la publication.

Le directeur de la publication est responsable du contenu des pages du service, de leur pérennité et de leur intégrité.

Il désigne une ou plusieurs personnes chargées de la mise en ligne des informations. Ces personnes sont appelés ci-dessous « webmestres ».

Le webmestre est responsable du bon fonctionnement du site, de sa maintenance, des sauvegardes des données et de sa sécurité, tâches pour lesquelles il peut demander conseil et formation au dispositif d'assistance (académique ou de circonscription) et à la Cellule Web. Il a un devoir d'information du directeur de la publication.

Les auteurs des articles sont responsables civilement et pénalement de leur propos sous l'autorité du directeur de la publication.

Lorsqu'il s'agit de pages rédigées par des élèves, le directeur de la publication et l'enseignant qui en a prescrit ou autorisé la diffusion sont responsables.

En cas de diffusion de contenus ne respectant pas les lois et règlements ou pouvant porter un préjudice quelconque, le directeur de la publication et le webmestre devront en interrompre la diffusion dès que ces faits auront été portés à leur connaissance.

F) Informations légales

Le site web doit contenir une page d'informations légales indiquant :

- ✓ le nom de l'établissement, de l'école ou du groupe de travail,
- ✓ son adresse administrative,
- ✓ le nom, la fonction et l'adresse électronique du directeur de la publication,
- ✓ les noms, les fonctions et les adresses électroniques des webmestres,
- ✓ l'hébergeur : le rectorat de l'académie de Rouen.

G) Charte graphique

Les responsables des sites doivent élaborer leur propre charte graphique. Leur seule obligation est de faire figurer le logo de l'académie de Rouen avec un lien vers <http://www.ac-rouen.fr> sur leur page d'accueil.

H) Conditions techniques

Le rectorat autorise l'établissement à installer directement (par transfert de fichiers ftp), sur le serveur académique les pages de son site, à en assurer la mise à jour et à les supprimer.

L'espace alloué n'est pas limité pour l'instant. Le webmestre devra cependant veiller à la suppression régulière des fichiers inutiles.

En fonction de ses besoins le webmestre pourra disposer d'une ou de plusieurs bases de données mysql. Il devra en faire la demande via le tableau de bord du webmestre.

I) Recommandations et conseils

D'une manière générale, le directeur de la publication et le webmestre devront suivre les consignes qui leur seront communiquées par la Cellule Web et les RSSI (Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information) du rectorat.

Celles-ci sont publiées dans l'espace tice du serveur académique, onglet « Sites Web ». Des publications sont régulièrement mises en ligne sur certains points juridiques, techniques ou organisationnels (photos d'élèves, liens hypertextes, feuilles de style, spip, etc.).

J) Le tableau de bord du webmestre

Le webmestre dispose d'un outil appelé « Tableau de bord du webmestre » qui lui permet de gérer un certain nombre d'éléments concernant le site dont il est responsable.

Cet outil permet en particulier de gérer l'intitulé et le descriptif du site, les bases mysql y afférant, d'accéder aux statistiques de consultation, de mettre en place des compteurs de visites, de déclarer les applications installées.

K) Sécurité des applications web

Les applications installées sur le site web sont susceptibles de présenter des failles de sécurité qui peuvent mettre en cause l'intégrité des données hébergées sur le serveur académique.

Le webmestre est responsable des applications installées sur son site. Il doit donc veiller à ce que celles-ci soient régulièrement actualisées en fonction des alertes de sécurité qui seront publiées soit par les auteurs du produit soit par la Cellule web et les ingénieurs RSSI chargés de la sécurité du serveur.

La Cellule web et les ingénieurs RSSI du rectorat peuvent à tout moment suspendre sans préavis la publication d'un site s'il présente une faille de sécurité. Le directeur de la publication du site et le webmestre en seront informés dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, afin que la Cellule Web puisse assurer une veille sur la sécurité du site, le webmestre a l'obligation de déclarer dans le tableau de bord du webmestre les applications qu'il installe sur son site.

Avant de choisir une application, le webmestre devra s'assurer qu'il en a la maîtrise technique et qu'il est capable d'en assurer la configuration, la mise à jour et la sauvegarde. Pour un certain nombre d'applications, il pourra compter sur l'assistance des animateurs informatiques premier degré, des animateurs de secteurs ou de la cellule web. La liste de ces applications est mise à jour dans le tableau de bord du webmestre.

L) Changement de webmestre

Tout changement de responsable, en particulier du webmestre doit être signalé à la cellule web via le tableau de bord du webmestre. La Cellule Web doit pouvoir joindre rapidement et sans erreur le webmestre et le directeur de la publication.

M) Déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Les sites web n'ont pas à être déclarés à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) sauf s'ils diffusent ou traitent des données personnelles des élèves ou des personnels. Cette déclaration doit être faite par le directeur de la publication.

N) Durée de cette convention

Cette convention d'hébergement prend effet à la date de la signature et est reconduite chaque année par tacite reconduction. En chaque début d'année scolaire, la Cellule Web transmet aux directeurs de la publication un message leur rappelant les caractéristiques de leur site web afin qu'ils vérifient les informations y figurant, en particulier les coordonnées du webmestre.

O) Fermeture du site

En cas de non respect des règles énoncées dans cette convention, le site web pourra être mis (totalement ou partiellement) hors ligne par la Cellule Web ou les RSSI. La remise en ligne sera effectuée après avis éventuel du comité de rédaction du serveur académique.